Version IFA 2023/06/07

IFSanté Chartres

7, rue Philippe DESPORTES

28000 CHARTRES

Tél : 02 37 30 30 86

DISPOSITIF DE FORMATION

D'AMBULANCIER(ES)

Promotion Septembre 2023

Directeur : Christophe PETERS

Coordinatrice pédagogique : Lydie RIDET

Coordinatrice de promotion : Sabine HAQUIN

Formateurs : Laurent MARION
Laurent MENEUT

M:\1 GESTION DOCUMENTAIRE\2 PROCESSUS OPERATIONNELS\2 DISPOSITIF DE FORMATION\DDF 2023-2024\DDF Ambu\DDF formation ambulanciers Septembre 2023.doc

SOMMAIRE

1 CADRE REGLEMENTAIRE 3
2 DEFINITION DU METIER 3
3 FINALITE DE LA FORMATION 3
4 PRINCIPES PEDAGOGIQUES 3
5 DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION 5
5.1 Cursus initial 5
5.2 Cursus par la voie de l'apprentissage 5
5.3 Cursus avec dispenses de formation (cursus partiel) : 5
6 BLOCS DE COMPETENCES, FORMATION ET STAGES 5
6.1 Les bocs de compétences : 6
7 ENSEIGNEMENT THEORIQUE 8
8 STAGES 10
8.1 Répartition des stages 10
8.2 La préparation du stage 10
8.3 Exploitation de stage 10
8.4 Evaluations des stages cliniques pour le cursus initial et par la voie de l'apprentissage 11
8.5 L'apprentissage en stage 11
8.6 Suivi de l'apprentissage en stage 11
9 SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE 12
10 ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE 12
11 REGULATION ET BILAN DE FORMATION 13
12 MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME 15
13 ORGANISATION DE LA FORMATION 16
13.1 Cursus initial 16
13.2 Cursus partiel 16
14 - REFERENCE HANDICAP 13
15 LA SIMULATION EN SANTE 13
16 VIE ETUDIANTE 14

1 CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de la formation de l'auxiliaire ambulancier.

2 DEFINITION DU METIER

« L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaine de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantions. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, …), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé) ».[1]

3 FINALITE DE LA FORMATION

La formation vise à développer chez les élèves les compétences requises pour exercer les activités du métier d'ambulancier rencontrées au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

La formation repose sur un dispositif en alternance, cours / stages, centré sur un apprentissage professionnel qui correspond aux compétences attendues pour l'exercice du métier.

4 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Notre environnement professionnel est de plus en plus complexe et évolutif. Pour répondre à ce contexte et en lien avec le projet pédagogique, la formation à l'I.F.A. de Chartres a pour objectif de former des professionnels capables **d'initiatives, d'anticipation et d'adaptation aux besoins des personnes** dans différents contextes.

Le référentiel de formation décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme.

La formation théorique et pratique s'articule autour trois principes d'apprentissage :

[1] Annexe I du référentiel de formation

- **« Un apprentissage progressif »** : le découpage des modules en blocs de compétences favorise une intégration, au fur et à mesure, des connaissances liées aux activités du métier d'ambulancier,
- **« Le développement des capacités d'initiative et d'anticipation** » : l'alternance cours/ stage ainsi que l'analyse des pratiques professionnelles et autres activités pédagogiques innovantes comme la simulation, visent à responsabiliser le futur professionnel,
- **« Un suivi pédagogique individualisé »** : Un accompagnement individualisé de trois heures, permet à l'élève de mesurer sa propre progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des moyens et des ressources qui le guident dans son apprentissage et son parcours de professionnalisation.

Le parcours de formation, tient compte de la progression pédagogique de l'élève dans sa manière de construire ses compétences.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'ambulancier. Il met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de prise en charge, et la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Les intentions de l'équipe pédagogiques visent à :

- Favoriser la progression de l'apprenant,
- Accompagner l'élève dans la construction de son projet et de son identité professionnelle,
- Favoriser l'inter professionnalité,
- Privilégier l'autoévaluation dans l'analyse des pratiques

Au terme de la formation, l'Ambulancier Diplômé d'Etat doit être capable dans le cadre d'une démarche qualité de :

- prendre en soin le patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions
- apprécier l'état clinique du patient et mettre en œuvre des soins adaptés à son état notamment ceux relevant de l'urgence;
- assurer le transport sanitaire du patient dans le respect des règles de sécurité
- entretenir les matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention; t
- travailler en équipe et traiter des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité et à la gestion des risques
- établir une communication adaptée au patient et à son entourage

- appliquer les règles déontologiques, éthiques et les valeurs de la profession

5 DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

5.1 Cursus initial

L'ensemble de la formation comprend 801 heures d'enseignement théorique et clinique en IFA et en stage, réparties comme suit :

- 16 semaines en institut, soit 556 heures
- 7 semaines en stages, soit 245 heures

Durant la formation les élèves bénéficient d'une semaine de congés.

5.2 Cursus par la voie de l'apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage prévoit une période chez l'employeur en formation pratique :

- avant l'intégration au cursus initial et
- après la fin du cursus de diplomation.

Le cursus initial de diplomation positionné entre ces deux périodes, comporte des sessions d'apports théoriques et de stages organisées par l'IFA sur les mêmes périodes que les élèves non-apprentis.

Les périodes de stage en entreprise sont gérées par le CFA SMS (Centre de formation par apprentissage social et médico-social).

En dehors de ces temps d'apprentissage en entreprise, l'élève répond aux exigences réglementaires du référentiel ambulancier (arrêté du 11 avril 2022). Le stage prévu en entreprise pour l'apprentissage se déroule dans la société préalablement habilitée par l'institut pour la formation. L'habilitation est à vérifier auprès de l'institut directement.

5.3 Cursus avec dispenses de formation (cursus partiel) :

Cf annexe 1 du DDF et Annexe X de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif aux « Equivalences de compétences et allègements de formations ».

6 BLOCS DE COMPETENCES, FORMATION ET STAGES

Hormis pour le cursus partiel, la formation comprend 5 blocs de compétences qui correspondent à l'acquisition des 11 compétences professionnelles.

Les modules des 5 blocs de compétences sont enseignés à l'institut, et les unités de compétences sont mobilisées en stage, dans le milieu professionnel.

6.1 Les bocs de compétences2 :

Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

[2] Annexe II Référentiel de compétences de l'arrêté du 11 avril 2022

Chaque bloc de compétences se décompose en modules d'enseignements.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées des modules de formation en heures
Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	**Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage**	**70**
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	**Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements**	**70**
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	**Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement**	**35**
Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	**Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient**	**105**
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	**Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence**	**105**
Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	**Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre**	**7**
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	**Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient**	**21**
Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	**Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés**	**35**
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité		
Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	**Module 9. Traitement des informations**	**35**
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	**Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques**	**70**
		Suivi pédagogique	**3**

Total des heures de la formation : **556 heures** : 16 semaines.

7 ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Hormis pour le cursus partiel, les 11 modules des 5 blocs de compétences sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe, d'ateliers d'apprentissage pratiques et gestuels, de simulation et de cours en E-learning.

L'enseignement dispensé vise à l'acquisition de connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les interventions sont assurées par les formateurs de l'institut de formation et par des intervenants extérieurs.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cf. référentiel et règlement intérieur).

L'enseignement en Institut de formation ainsi qu'en stage clinique est organisé sur la base de **35 heures par semaine**.

L'élève en cursus partiel ne suivra que les enseignements pour lesquels il ne bénéficie pas de dispense.

Chaque bloc de compétences fait l'objet de modalités spécifiques d'évaluation. Plusieurs types d'épreuves sont organisés :

- épreuves écrites,
- épreuves orales,
- épreuves pratiques simulées.

Les modalités d'organisation de ces épreuves sont validées par l'ICOGI[3].

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des blocs de compétences, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation doit se présenter à une session de rattrapage.

En cas de compétences non validées en stage, l'élève réalise un stage de rattrapagede 35 heures minimum.

Lorsque l'élève n'a pas validé un ou plusieurs blocs de compétences à l'issue de la session de rattrapage, il est autorisé à se réinscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des blocs de compétences non validés et, dans le cas de compétences non validées en stage, pour réaliser un stage de 70 heures minimum.

[3] ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales des instituts

FORMATION DES AMBULANCIERS PROMOTION SEPTEMBRE 2023 DATES DES EVALUATIONS					
BLOCS	**Intitulés**	**Orientation Sujet**	**Individuel ou Groupe**	**Dates**	**Modalités**
1	Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	Pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical Evaluation des compétences en stage	Individuel	29/11/2023* + Stage	Pratique simulée
2	Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Attestation AFGSU 2 Evaluation comportant une pratique simulée permettant la validation de la formation GSU 2 Evaluation des compétences en stage	Individuel et groupe	Période AFGSU + 27/11/2023* + Stage	Période AFGSU + Pratique simulée + Stage
3	Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	Evaluation des compétences en stage en entreprise	Individuel	Stage	En stage en entreprise
4	Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	Etude de situation identifiée en stage ou étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	Individuel	12/01/2024* + Stage	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
5	Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	Individuel	12/02/2024* + Stage	Pratique simulée

* Sous réserve de modifications

8 STAGES

8.1 Répartition des stages

Trois types de stages permettant la validation des compétences pour une période de 245 heures :

- parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU –SMUR) : 70 heures ;
- entreprise Transport sanitaire 70 heures ; durant la durée du stage en entreprise de transport sanitaire, l'apprenant est toujours supervisé par un ambulancier diplômé d'Etat ;
- structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures.

	Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant	Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)	Entreprise Transport sanitaire	Total
Répartition des stages	105			70	70	245

Le parcours de stage proposé par la coordinatrice de formation, en concertation avec la coordinatrice de stages est en lien avec le cadre réglementaire. Il est organisé par l'IFA en collaboration avec les structures d'accueil.

Chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation à l'IFA.

8.2 La préparation du stage

Une préparation de stage est organisée avant chaque départ en stage. Elle est encadrée par les formateurs référents de suivi pédagogique.

Les formateurs accompagnent les élèves dans l'élaboration des objectifs en lien avec l'acquisition des compétences.

La notion de « parcours de professionnalisation » est abordée.

8.3 Exploitation de stage

L'exploitation de stage se fait en institut, quel que soit le cursus suivi. Elle s'effectue à partir de situations professionnelles vécues et présentées par les élèves.

« *Cette activité pédagogique permet à chacun de verbaliser le vécu en stage, de mettre à distance les émotions et de faire les liens avec les apprentissages* ».

8.4 Evaluations des stages cliniques pour le cursus initial et par la voie de l'apprentissage

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences ;
- Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation (colonnes allant de 0 = non acquis à 3 = maitrisé). Les responsables de l'encadrement mettent une croix dans la colonne appropriée.
- Au terme des 3 stages, un bilan des acquisitions de l'élève est réalisé en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences ;
- Chaque compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles ;
- Chaque élève doit solliciter le tuteur de stage et le maitre de stage, dès le premier jour afin de programmer le bilan final ;
- Les maitres et les tuteurs de stage évaluent le niveau d'acquisition de chacune des unités de compétences, sur la base d'un support d'évaluation **en présence de l'élève ;**
- L'élève est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée.

8.5 L'apprentissage en stage

Les stages sont des temps d'apprentissage privilégiés de la pratique professionnelle.
Les élèves bénéficient d'un encadrement par des professionnels diplômés qui les préparent progressivement à l'exercice professionnel de la fonction.
Au cours de la formation, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week- end.

8.6 Suivi de l'apprentissage en stage

L'élève dispose d'un portfolio qui lui permet de structurer sa formation et d'en être effectivement acteur en ciblant ses objectifs d'apprentissage, quel que soit le cursus suivi.
L'élève est responsable de la tenue de son portfolio qui doit être accessible aux professionnels et aux formateurs, à tout moment de la formation.
Celui-ci est utilisé à l'IFA et en stage :

- À l'I.F.A. lors du suivi pédagogique,
- En stage afin de faciliter l'encadrement par les professionnels.

9 SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE

Le suivi pédagogique est mentionné dans les principes et méthodes pédagogiques du référentiel de formation et compte un minimum de 3 heures de face à face pédagogique comme suit :

« Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève les ressources et les moyens qui le guident dans son apprentissage ».

Pendant ce temps, le formateur accompagne l'élève dans la construction de ses compétences et de son identité professionnelle.

Quel que soit le cursus suivi, l'élève ambulancier :

- Repère ses ressources, ses capacités d'apprentissage et identifie ses axes d'amélioration afin de développer les compétences,
- Met en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer ses capacités,
- S'appuie sur les suivis collectifs et les analyses de pratique pour partager et / ou améliorer ses connaissances et construire ses compétences

Trois heures de suivi sont programmées pendant la formation.

Des suivis pédagogiques individuels supplémentaires peuvent être organisés à la demande de l'élève ou du formateur, en fonction des besoins pédagogiques de l'élève.

10 ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'analyse de pratiques professionnelles est une démarche réflexive basée sur la pratique professionnelle. Elle permet de réfléchir, de questionner méthodiquement sa pratique professionnelle. Elle permet de mettre en mot et de comprendre le sens de l'action réalisée en faisant des liens avec les savoirs, savoir-faire, savoir-être.

L'objectif de l'équipe pédagogique, est, à partir de situations vécues en stage par les élèves de :

- Faire mobiliser les connaissances acquises en IFA ou en stage,
- Utiliser les ressources du groupe,
- Professionnaliser les situations rencontrées,
- Favoriser la construction des compétences, d'identité et de posture professionnelles,
- Préparer les EA à devenir des professionnels autonomes, responsables et réflexifs, travaillant en collaboration avec les différents professionnels.

11 REGULATION ET BILAN DE FORMATION

En lien avec la démarche qualité proposée à l'IFSanté Chartres, des temps de régulation sont programmés. Les régulations sont des temps d'échanges entre les élèves ambulanciers et les formateurs.

Elles ont pour objectifs de :

- Instaurer une dynamique de groupe,
- Favoriser les échanges bienveillants, tant sur l'organisation de la formation, que sur la gestion de problématiques rencontrées,
- Développer l'esprit critique constructif.

En fin de formation, un bilan de formation est réalisé.

12 - REFERENCE HANDICAP

Deux formateurs « référents handicap » :

- Marion PEPINEAU mpepineau@ch-chartres.fr
- Christine MORIN cmorin@ch-chartres.fr)

facilitent et favorisent l'accès à la formation des personnes en situation de handicap : un droit reconnu et valorisé à l'institut de Chartres.

Au sein de l'institut les référents handicap accompagnent les apprenants en situation de handicap tout au long de la formation. Les » référents handicap » travaillent en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la formation (équipe administrative et pédagogique, tuteurs de stage)ainsi qu'avec les apprenants « ambassadeurs handicap ». Les ambassadeurs handicap sont des apprenants volontaires au sein de chaque promotion qui participent au sein de l'IFSanté Chartes à la mise en œuvre de la politique inclusive en matière de handicap.

13 LA SIMULATION EN SANTE

La simulation en santé s'inscrit dans une méthode pédagogique active basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. L'IFSanté Chartres a développé un programme de simulation en santé en respectant les règles de bonnes pratiques préconisées par l'HAS qui définit la simulation en santé par « *l'utilisation de matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédure diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de*

décision par un professionnel de santé ou une équipe professionnelle ». La simulation repose sur un principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* »
La simulation en santé permet l'immersion des apprenants dans des situations de travail au plus proche de la réalité. Les séquences de simulation permettent aux apprenants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels; de travailler à la fois sur les aspects relationnels et sur les aspects techniques liés à la pratique de soins.

Les apprenants participent à un atelier de simulation sur la durée de la formation selon les objectifs fixés par l'équipe pédagogique. Ces simulations permettent de mobiliser les connaissances acquises grâce aux modules constituant les 5 blocs de compétences

L'équipe pédagogique participe au développement de serious games avec le concours des ingénieurs TICE.

14 VIE ETUDIANTE

Le développement et la promotion de la qualité de vie des apprenants constituent des objectifs du projet qualité des IFSanté Chartres.
L'IFSanté Chartres propose aux étudiants un dispositif d'accompagnement dans leur bien être en formations sous la forme de cours de renforcement musculaire, de sophrologie et d'hypnose par des professionnels experts. Ces séances sont réalisées sur volontariat, une fois par semaine.

- le mardi : séance d'hypnose (17h30 – 18h30)
- le mercredi : renforcement musculaire (17h30 – 18h30)
- le jeudi : séance de sophrologie (17h30 – 18h30)

Le bien être en formation est associé au bien être psychologique en formation c'est pourquoi à la rentrée de septembre 2023, une permanence d'un psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie est proposée une fois par mois de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h afin d'assurer un soutien psychologique aux étudiants. L'entretien, sur rendez-vous d'une durée de 45 minutes se déroule au sein de l'institut.
Une journée « bien-être » est organisée au sein de l'institut pour chaque promotion (le 30 janvier 2024 avec les promotions L2 et AS) et propose aux apprenants différents ateliers (atelier chocolat, bar à tisanes, luminothérapie, sophrologie, massage, calligraphie, danse, ….)

15 MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier, les élèves titulaires de l'**A**ttestation de **F**ormation aux **G**estes et **S**oins d'**U**rgence (AFGSU) Niveau 2 ayant validé l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification

16 ORGANISATION DE LA FORMATION

16.1 Cursus initial

DATES	*DUREE*		*DEROULEMENT DES BLOCS / MODULES*
Semaines 36 à 38 Du 04/09 au 22/09/2023	3 semaines	COURS	BLOC 2 Modules 4 et 5
Semaine 39 et 40 Du 25/09 au 06/10/2023	2 semaines	STAGE	
Semaines 41 à 43 Du 09/10 au 27/10/2023	3 semaines	COURS	BLOC 2 Modules 4 et 5 (Suite)
Semaine 44 à 48 Du 30/10 au 01/12/2023	5 semaines	COURS	BLOC 1 Modules 1 – 2 et 3
Semaines 49 à 50 Du 04/12 au 15/12/2023	2 semaines	STAGE	
Semaines 51 Du 18/12 au 22/12/2023	1 semaine	COURS	Bloc 3 Modules 6 et 7
Semaine 52 Du 25/12 au 29/12/2022	1 semaine	VACANCES	
Semaine 1 Du 01/01 au 05/01/2024	1 semaine	STAGE	
Semaine 2 Du 08/01 au 12/01/2024	1 semaine	COURS	BLOC 4 Module 8
Semaines 3 à 4 Du 15/01 au 26/01/2024	2 semaines	STAGE	
Semaines 5 à 7 Du 29/01 au 16/02/2024	3 semaines	COURS	BLOC 5 Modules 9 et 10
TOTAL	**16 semaines de cours + 7 semaines de stage + 1 semaine de vacances**		

16.2 Cursus partiel

Cf Annexe n°1 du DDF

ANNEXES

Annexe 1: Equivalence / cursus partiel

Annexe 2 : Alternance Cours - Stages

ANNEXE 1

DE Ambulancier	DE Ambulancier Formation complète	DE Aide Soignant – DE AS (Ancien référentiel niveau 3)	DE Auxiliaire de Puériculture DE AP (Ancien référentiel niveau 3)	Titre professionnel Assistant de vie aux familles - ADVF (niveau 3)	Titre professionnel Agent de service médico-social - ASMS (niveau 3)	DE Accompagnant éducatif et social - DE AES 2021 (niveau 3)	DE Accompagnant éducatif et social - DE AES 2016 Spécialités (niveau 3)	Titre professionnel Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (niveau 3)	CQP Assistant médical
Suivi pédagogique	3	3	3	3	3	3	3	3	3
BLOC 1	**175**	56	56	70	140	56	91	175	105
BLOC 2	**210**	84	112	210	**210**	**196**	**210**	210	210
BLOC 3	**28**	28	28	28	28	28	28	7	28
BLOC 4	**35**	21	21	35	21	**21**	**35**	35	21
BLOC 5	**105**	49	49	77	63		49	105	63
Stages	**245**	**140**	**140**	**175**	**175**	**175**	**175**	245	245

ANNEXE 2

ALTERNANCE COURS / STAGE 2023 - 2024

	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	Ma	Ve **R. Adm**	Di	Me **Férié**	Ve	Lu **Férié**	Je	Sa	Ma	Ve	Ma
2	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Me
3	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Lu	Je	Di	Je
4	Ve	Lu **Rentrée**	Me	Sa	Lu	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Ve
5	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Sa
6	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Je	Di	Me	Di
7	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Ve	Lu	Je	Lu
8	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ma
9	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Me
10	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Lu	Je	Di	Je
11	Ve	Lu	Me	Sa **Férié**	Lu	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Ve
12	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Sa
13	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Je	Di	Me	Di
14	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Ve	Lu	Je	Lu
15	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ma
16	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve **Fin Form**	Di	Me	Sa	Me
17	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Lu	Je	Di	Je
18	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Ve
19	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Sa
20	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Je	Di	Me	Di
21	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Ve	Lu	Je	Lu
22	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ma
23	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Me
24	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Lu	Je	Di	Je
25	Ve	Lu	Me	Sa	Lu **Férié**	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Ve
26	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Sa
27	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Je	Di	Me	Di
28	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Je	Ve	Ma	Ve	Lu
29	Ma	Ve	Di	Mer	Ve	Lu	Ve	Sa	Me	Sa	Ma
30	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma		Di	Je	Di	Me
31	Je		Ma		Di	Me		Lu		Lu	
		COURS		**STAGES**		**VACANCES**					